

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 21 novembre 2025, 20h

nbre de membres :

*afférents au conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 13
13 Pour*

Date de la convocation
17/11/2025

Date d'affichage
17/11/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme DEMITRES Rolande ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphannie ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à CHATILLON Tiphannie) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande).

Absents : M. DONIO Frédéric ; M. PAILLÉ Florent.

Secrétaire de séance : Mme MARIETTAZ Anne.

Objet de la délibération : CONTRAT ASSURANCE DU PERSONNEL CNP 2026

Affaire n°43/2025

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a signé le 17 décembre 2024 pour une durée d'un an un contrat d'assurance pour l'année 2025 avec la CNP pour le remboursement des indemnités maladies et accident de travail des agents affiliés à la CNRACL.

Ce contrat arrivant à terme le 31/12/2025, une nouvelle proposition a été faite par la CNP.

Cette proposition couvrirait les garanties :

- décès,
- maladie ordinaire (avec une franchise de 15 jours par arrêt),
- longue maladie (sans franchise),
- longue durée (sans franchise),
- maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant (sans franchise),
- accident ou maladie imputable au service (sans franchise).

Le taux de cotisation proposé idem à 2025 est de 7.6 % de la base de l'assurance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **ACCEPTE** la proposition de contrat d'assurance de la CNP pour l'année 2026,
- **DIT** que le montant de la cotisation annuelle sera calculé selon les conditions générales et particulières du contrat,
- **DIT** que pour tout ce qui n'est pas écrit dans la délibération, il convient de se reporter aux conditions générales et particulières du contrat,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat et tout document nécessaire.

Pour copie conforme,

Mme le Maire,

Yvette VALLIN

